

Communiqué du 17-06-2008

Glissières de Sécurité : une victoire européenne pour les motards

Un vendredi 13 qui leur porte bonheur

Le 13 février dernier, les membres du CEN (Comité Européen de Normalisation) ont décidé d'améliorer les normes des glissières de sécurité pour prendre en compte les motards dans leur conception et réduire ainsi les risques de blessures et de décès.

C'est un tournant dans le combat des motards pour leur sécurité et le plus beau des cadeaux d'anniversaire pour la FEMA (Federation of European Motorcyclists Associations) qui fête ses 20 ans cette année.

A Milan, vendredi dernier, les membres du comité technique du CEN sur les équipements de la route (TC 226) ont adopté la résolution 319 instituant un nouvel objectif dans leur programme de travail afin de "développer une norme européenne qui réduise la sévérité des collisions d'un motocycliste avec une glissière de sécurité, en prenant en compte les normes nationales existantes et les possibilités des technologies disponibles".

Concrètement, un nouveau chapitre (le 8ème) va être ajouté à la norme européenne existante EN 1317. Il contiendra des « provisions pour l'évaluation de la performance des glissières de sécurité soumises à un impact par un motocycliste glissant sur le sol ».

La FFMC avait fait de la révision de cette norme européenne un objectif prioritaire depuis plus 10 ans. Si la France a commencé à installer des glissières doublées dans certains virages, bientôt suivi par l'Espagne ou le Portugal, l'élaboration d'une norme européenne dont les motards étaient jusqu'ici les grands oubliés, est un pas en avant significatif, et est l'aboutissement d'années de combat pour la reconnaissance du problème.

Pour Aline Delhaye, secrétaire générale de la FEMA, « La Sécurité Routière est parmi les priorités des pouvoirs publics. La décision du CEN envoie ce message clair que les caractéristiques et besoins particuliers des motocyclistes doivent être pris en compte pour améliorer leur sécurité. Avec ce 8ème chapitre à la norme EN 1317, les responsables de voirie n'auront plus d'excuse pour ne pas installer de protections pour les motards aux endroits appropriés ».

D'après le calendrier du CEN, un projet de norme devrait être finalisé l'an prochain et adopté d'ici octobre 2010. La FEMA sera particulièrement attentive à ce que ce calendrier soit respecté.

Contact Presse : Eric Thiollier - 01 48 18 12 15
Laurent Verbois - 06 10 19 83 95